

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2025 Siège social : 51 rue Saint-Elloi - Cholet

Présents : DAVALLET Gilbert, DELAFORGE Jean-Pierre, DUFOI Stéphane, GABORIEAU Jacky, GUEROULT Patrick, LEFORT Alain, PAILLAT Christian, PIGNON Marie-Jane, RAYMOND Bruno.

Absents excusés : FRADIN Olivier, REVEAU Monique.

Début de la réunion : 18h45' après la réunion « Débriefing » avec les bénévoles du « p'tit tour en plus » qui s'est tenue de 17h30' à 18h45'.

1. Soumission pour approbation du compte rendu du CA du 03/06/2025.

Le compte-rendu du CA du 3 juin est approuvé.

2. Point sur finances et licences :

Tous les sponsors ont réglé leur engagement et la somme totale perçue est de 3.445€ (hors dons en nature).

Le résultat **provisoire** de la manifestation du 29 juin est de 2.290€.

L'abonnement Openrunner se règle avec une CB et Patrick demande que les prochains règlements soient faits par le club qui pour l'instant n'a pas de CB. La solution reste à trouver.

La trésorerie à fin juin s'élève à : Banque = 1767,52 € - Livret A = 7141,72 € - Caisse = 23,56 €.

3. Budget 2026 établi par Marie-Jane a été approuvé par mail.

4. Organisation Forum : Dimanche 7 Septembre :

Christian sera présent et se propose d'aider Marie-Jane pour la mise en place du stand.

La permanence sera assurée le matin par Christian et Marie-Jane, l'après-midi par Jean-Pierre, Gilbert, Stéphane, Sébastien et Jacky. Voir pour 1 autre personne le matin.

5. Point Cholet Agglo Tour :

Pour l'instant la date du bilan de la manifestation n'a toujours pas été annoncée par Cholet Evénement.

6. Bilan de la Randonnée Un p'tit tour en plus :

Les + et les - de la manifestation ont été relevés lors de la réunion avec les bénévoles qui précèdent le CA. Ces remarques ont été consignées dans un document annexé au compte rendu du CA.

Les sponsors, Les bénévoles, Les directions de l'IME et de l'Adapei49 seront invités le lundi 8 septembre à 18h00' pour la remise du chèque de don à l'IME. Un pot est prévu à cette occasion, qui sera pris en charge sur budget de la Rando.

7. Point Tour de Cholet - appel à bénévoles :

Un mail sera adressé dès cette semaine aux adhérents. Le tour de Cholet aura lieu le dimanche 7 décembre. Christian rappelle que l'on ne sera pas retenu pour 2026.

8. Point Pique-nique du dimanche 21 septembre :

Didier Gaborit fêtera à cette occasion ses 80 ans et offrira l'apéro et le vin rouge.

Comme chaque année chacun devra amener un dessert, ses couverts, un verre et s'il le souhaite un jeu. Un mail sera envoyé cette semaine à ce propos avec une demande de réponse avant le 31 juillet.

9. Commission parcours : Avenir et accès openrunner :

Gilbert approuve le fait que l'abonnement Openrunner soit repris par le club avec l'ensemble des parcours. Merci Gilbert pour ton travail.

Patrick s'occupe du transfert des parcours.

10. Point sur activités du mois de Juin 2025 : il s'agit de la rando « un p'tit tour en plus ».

11. Point sur autres commissions :

Question de Patrick : Faut-il conserver le framadate des sorties vélos puisque personne ne s'en sert ? Il propose de le garder encore quelques temps. Cet outil avait pour but de constituer des groupes de niveau avant chaque départ.

12. Questions diverses.

- Idée de Stéphane : Envisager des sorties vélos en-dehors des circuits habituels, par exemple au départ d'Angers ou Nantes, d'où nécessité du transport des vélos et des participants au lieu de départ en train ou bus. On en reparle sur d'autres CA.

- **Le séjour du Club à Biarritz :**

Gilbert demande si le contrat du séjour peut à nouveau être pris par le club pour les licenciés. Il n'est plus envisageable que le club prenne un contrat en son nom sans que les conjointes soient licenciées.

Rappel de la FFCT en 2023 envoyé à chaque club concernant la participation des non licenciés aux séjours organisés par les clubs (**voir le compte rendu de la réunion du CA du 13 juin 2023**).

1.4. Que risque un club qui organiserait malgré tout des voyages et séjours auxquels participeraient des non licenciés de la Fédération ?

Un club qui accueillerait des non licenciés au sein d'un voyage ou d'un séjour s'exposerait aux sanctions suivantes : a) Non prise en charge d'un éventuel sinistre mettant en cause sa Responsabilité Civile "Organisateur Occasionnel de Voyages et de Séjours" par notre assureur fédéral. Les conséquences financières d'un tel sinistre devraient alors être financièrement assumées par les finances du club.

b) Sanctions pénales : un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende (article L211-23 du Code du tourisme modifié par ordonnance n° 2016-301 du 14/3/2016).

En 2023 Christian a choisi de prendre la licence balade à 36€ pour les 5 conjointes car le contrat était déjà signé par le Club (dispense de cotisation club de 8€). Chaque conjointe a payé sa part. En 2024 les participants du séjour sont passés en direct auprès de l'organisateur du séjour pour éviter de payer la licence balade aux conjointes.

En 2025 pour bénéficier d'un tarif de groupe, Daniel a déclaré le groupe en son nom propre, d'où problème de responsabilité du signataire.

Pour 2026 La licence petit braquet coûte à ce jour 39€ (cotisation : 14.50 € + assurance : 24.50€).

Il a été proposé que le coût des licences prises pour les conjointes puisse être réparti entre tous les participants au séjour. Cet effort financier diminuerait le gain de la gratuité pour le 20^{ème} participant et pour le 36^{ème} participant, mais tout le monde et le club seraient couverts.

Les licences pour les conjointes devront être prises avant la signature du contrat.

A voir avec les participants du séjour. Décision fin juillet.

Fin de la réunion à 20h30'

Date prochaine réunion : Mardi 9 sept 2025 à 18h30